



Demande de VISA de court séjour (MOINS DE 90 JOURS)
VISITE D'AFFAIRES

- Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : un jeu d'originaux et un jeu contenant uniquement les photocopies au format A4, en Français ou traduits (par un traducteur certifié) en Italien, dûment apostillés.
- Frais de visa : 90 euro (967 MAD), plus les Frais de service à VFS 335 MAD (info disponible sur le site web <https://visa.vfsglobal.com/mar/fr/ita>)
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- Chaque dossier doit comporter les documents ci-dessus, plus la LISTE SUIVANTE et **dans l'ordre ci-dessous** :

1	Formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé (par le représentant légal pour les mineurs).
2	Une photo d'identité 3.5 x 4.5 cm, récente et en couleurs sur fond blanc, collée sur le formulaire.
3	Passport valable au moins 3 mois après la date d'expiration du visa demandé + 2 photocopies des 2 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, les précédents visa Schengen.
4	Justificatifs - Réservation du billet aller-retour avec destination où se déroulera la visite d'affaires.
5	Justificatifs de l'hébergement - Réservation de l'hôtel.
6	Lettre d'invitation de la part d'une entreprise (avec sa « Visura Camerale ») ou organisme Italien dûment signée par son Représentant légal avec photocopie de son document d'identité, mentionnant le nom et prénom de l'invité, la finalité et la durée prévue du séjour, l'adresse et le programme du séjour en Italie, et l'éventuelle prise en charge des frais de voyage et séjour.
7	Justificatifs de la situation professionnelle : Pour les commerçants et hommes/femmes d'affaires : <ul style="list-style-type: none">• Bulletin n° 7 (Registre du commerce) délivré par le tribunal de commerce ou de première instance• Déclaration d'affiliation à la CNSS.• Déclaration d'impôt sur le revenu (IGR) de la société marocaine pour l'année en cours (original);• Relevé du dernier paiement en date des autres impôts payés par la société marocaine (original);• Relevés bancaires relatifs au compte personnel du demandeur pour les 3 derniers mois (originaux).• Copie du Statut de la société marocaine avec légalisation original Pour les salariés: <ul style="list-style-type: none">• Ordre de mission;• Trois derniers bulletins de salaire (originaux) ;• Attestation de déclaration de salaires à la CNSS ;• Attestation d'emploi;• Relevés bancaires (originaux) pour les six derniers mois.• Copie du Statut de la société marocaine avec légalisation original
8	Assurance de voyage valable pour l'espace Schengen et couvrant les frais médicaux et coûts de rapatriement sanitaire pour la période de validité du visa sollicité, à hauteur de 30,000 Euro minimum.

Je reconnais qu'il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. Le Consulat Général se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature
POUR USAGE INTERNE SEULEMENT	